30e ANNEE N° 2466 — PARAIT LE SAMEDI — 13 SEPTEMBRE 1919

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Chronique Électorale

Est-il trop prématuré de parler élections, on le pourrait certes, si en ce moment la Chambre ne donnait pas le triste spectacle de ne pas savoir avec quel mode de scrutin elle fera les élections. Après avoir voté le scrutin de liste à une grande majorité, la voilà en train de se déjuger par l'adoption probable de l'amendement Hesse-Laval, demandant un retour pur et simple au scrutin d'arrondissement. Notre grand confrère *le Petit Provençal* ne cache pas sa façon de penser sur ce qu'il appelle un camouffiage, en écrivant ceci :

« Ce n'est pas la première fois, hélas ! que le Parlement met sur pied des textes imparfaits ou même dangereux. Jusqu'ici, il avait néanmoins la pudeur de ne pas renier sa créature ou de ne pas étaler ses vices. Cette fois, comme la loi les intéresse directement, les élus sortant s'appliquent consciencieusement à la détruire en détail et, dans l'ombre, après l'avoir considérée publiquement. Si bien qu'à quelques semaines à peine des élections, nul ne pourrait dire comment se feront celles-ci. »

Allons, il n'y a pas que les poilus qui ont un esprit nouveau, les députés ont aussi l'esprit du non-sens.

* * *

On ne saurait cependant passer sous silence tous les noms fantaisistes que l'on met en avant. On susure à la cantonade que M. Antony Joly, notre ex, taterait le terrain dans un prochain voyage qu'il fera dans son ancien fief. Nous ne voyons pas trop quelle chance de succès M. Joly pourrait avoir. Battu en 1914 après huit ans de représentation, délaissé par ses amis, M. Joly ne nous parrait pas le député rêvé ; les essais qu'il fit pour obtenir la réalisation du canal de Ventavon furent tout à fait nuls, et, si dans un avenir prochain les agriculteurs de la région voient leurs terres plus fertiles, c'est à M. Anglès qu'ils le devront.

Un journal de la région du Sud-Est ne cache pas que la C. G. T. dissémine ses candidats dans tous les départements, celui qui viendra dans les Basses-Alpes est déjà choisi. De leur côté, les socialistes unifiés ont parait-il trouvé dans le département la personnalité qui les représentera.

Mais le nom qui nous parait le plus fartaisiste et que nous n'osons pas répéter parce que nous comprenons que la facétie s'en mêle, serait celui d'un grand personnage occupant au ministère une situation très en vue. Nous tairons son nom jusqu'à plus ample informé, bien que cependant la chose ne nous paraisse pas impossible. On dit tant de choses à Sisteron...

ENTRE NOUS

LE RÊVE DE MA CUISINIÈRE

L'autre samedi, ma cuisinière est rentrée du marché, rouge, essoufflée, souriante. Elle ne m'a pas laissé le temps de la questionner sur les fluctuations de la Bourse, — la Bourse des légumes, où l'on ne pénètre qu'avec un panier, et qui a éclipsé aujourd'hui la Bourse au somptueux péristyle où l'on ne se hasarde qu'avec un portefeuille, — et elle m'a aussitôt submergé de son éloquence :

— Ah, Monsieur, quel marché ! Les bancs des Espagnols vides. Pas de revendeurs, pas une motte de choux, pas un tas de tomates. De grandes espaces clairs. Un coin du marché désert...

— Alors, fis-je inquiet, c'est la disette !

— Pas de ces primeurs d'Espagne, venus en droite ligne de Pertuis. Les melons : disparus. Les pèches : évanouies Les poires : subtilisées. C'est inouï. Il y avait des bancs inoccupés. D'autres places étaient marquées par des parapluies, témoignant ainsi que l'occupant habituel avait préféré s'éclipser plutôt que de recevoir sur le dos... une averse. Tout le bas du marché été délaissé...

— Mais, c'est horrible !

— Devant l'ancienne sous préfecture, où s'entassent les légumes frais, ou s'amoncellent les pyramides d'aubergines violettes, les corbeilles de haricots verts, les tas énormes de pommes d'amour, les caisses de melons appétissants, il n'y avait absolument rien...

— Alors qu'allons-nous manger ?

— Oh ! nous mangerons tout de même, fit-elle, et nous mangerons même mieux que jamais, Monsieur, je veux dire meilleur marché que les autres semaines...

— Vous avez donc dévalisé...

— Rien, reprit-elle courroucée, rien du tout. Croyez-vous que j'irai braver M. Santini, qui surveille son marché comme un homme, et le brigadier Noirclère, qui me guigne sous la visière de son képi ! Nous n'avons rien dévalisé, vous ai je dit, mais on s'est ravitaillé tout de même. Car les paysans étaient venus comme à l'ordinaire, ceux de Sarrebosc, du Gand, ceux des Plantiers et de la Silve. Ils étaient là, et au lieu de revendre aux marchands, c'est à nous qu'ils ont cédé leurs légumes et leurs fruits. Tenez, ces pêches superbes, — fit-elle en retirant avec précaution de son panier des fruits rouges et parfumés, — ces pêches valaient, l'autre samedi, 45 sous la douzaine. Aujourd'hui, je les ai payé au propriétaire 22 sous ; le vendeur n'a rien perdu, naturellement ; moi, j'y ai gagné 23 sous ; c'est donc le marchand qui a été volé, car le bénéfice que j'ai empoché, c'est lui qui l'encaisse en temps ordinaire.

Un marché sans revendeurs ; rien que les acheteurs, gens de la ville, et les vendeurs, gens de la campagne, un marché comme ça, voyez-vous, Monsieur, ce serait le rêve !

LA COSTE.

Société Coopérative "La Rûche Sisteronnaise"

C'est lundi dernier dans la salle de la Mission qu'a eu lieu l'assemblée constitutive de la coopérative. Elle a reçu le nom symbolique de : «La Rûche sisteronnaise ».

L'affluence qui avait répondu à notre appel nous prouve une fois de plus que notre œuvre répond réellement à un besoin pour la population.

Après l'adoption des statuts présentés par le camarade Gallissian, et une allocution de M. Bermond, président de la séance, l'assemblée nomme son conseil d'administration.

Sont élus à l'unanimité :

MM. Empouy, employé aux Contrib. indirec.;
Guigue, employé aux Ponts-et-Chaus. ;
Gallissian, ouvrier menuisier ;
Ghiglione, ouvrier scieur ;
Blanc Joseph, ouvrier maçon ;
Noble, instituteur ;
Roa, tailleur ;
Perrymond, chauffeur ;
Meyer, ouvrier menuisier ;
Turcan, agriculteur ;
Verdon, chef de la petite vitesse au P.-L.-M. ;
Mlle Ferrand, institutrice.

A la commission de contrôle :

MM. Bermond, Dubreuil et Maurel.

Maintenant que la société est diflnitivement constituée il reste à ouvrir le magasin. Le conseil s'est aussitôt mis en rapport avec M. Reynaud pour traiter avec lui pour le magasin lui appartenant situé rue Mercerie.

C'est chose faite, le bail est signé.

Les travaux d'installation ont commencé de suite. Que reste-t il à faire pour que la « Ruche » ouvre ses portes à la vente ? Il faut que les sociétaires inscrits, qui par négligeance n'ont pas encore versé leurs actions le fassent le plutôt possible. Que ceux qui ont accompli ce geste nécessaire ne cessent de faire autour d'eux le propagande en faveur de la « Ruche » afin de nous emmener de nouveaux adhérents. Je rappelle à ce sujet qu'une permanence est établie chez M. Dauphin, bureau de l'octroi.

Votre conseil attend de vous tous que vous lui donniez les moyens d'agir, c'est à dire le capital. Donc tous pour l'œuvre commune si nous la voulons grandiose.

Le délégué fondateur,
GALLISSIAN.

P. S. — Dès à présent le conseil reçoit les demandes de candidats à la gérance. Voici les conditions à remplir : Ménage offrant toutes les garanties de capacité et un cautionnement de 2000 fr.

La coopérative s'engage à faire au ménage gérant 3000 fr. de traitement fixe, et un pourcentage au rabais sur les ventes. De plus le ménage gérant sera logé et éclairé.

Se faire inscrire pour la gérance chez M. Dauphin, bureau de l'Octroi.

Le conseil d'administration de la « Ruche» se réserve de n'admettre à la soumission au rabais que les candidats qui offrent des garanties de capacité.

COIN DU POÈTE.

L'Égout Collecteur

" Sisteron-Journal " a annoncé qu'une pétition relative à l'assainissement de la ville, et couverte de nombreuses signatures, avait été transmise à la Préfecture.

On m'a dit qu'on pétitionne !
Y en a qui font un malheur !
Faut-il vraiment qu'on se passionne
Et qu'on se fasse empoisonneur !...
...Voilà-t-il pas que l'on raisonne
Et que, pour faire notre bonheur,
On s'est aperçu, cett' automne,
Qu'i nous manquait un collecteur !

Un collecteur ?... On me questionne
« Qu'est qu' c'est encor qu' cette horreur ? »
A qui que ça sert ? A personne.
Donc, j' veux pas de cet éructeur.
A Toulon, comme à Carcassonne,
On a c' qu'on nomm' un " torpilleur "...
...Alors, ici, faut qu'on s'abonne
Pour se payer un collecteur !...

Ma grand'mèr', qu' était de Volonne,
Et mon grand pèr', un laboureur,
I' s'habitaient la Longue Andronne,
Qu'est la rue de la bonne odeur.
De ce coté, dam', ça foisonne !
On n'est pas chez le parfumeur !...
...Mais, faut pas que ça vous étonne :
I' z'ont vécu sans collecteur !

Quand i' fallait qu'on abandonne
Quelq' chos' d' sale et d' peu d' valeur,
Par la fenêtre sans crémone
On le jettait au vidangeur.
J'ai jamais vu que l'on ronchonne
Pour ce cadeau enjoliveur...
On vous la baillait chaud' et bonne...
...Ça valait bien un collecteur !...

Moi, j' vous l' dis, on nous baillonne :
On voudrait prendr' un balayeur !...
...Et puis après, ça empoisonne ?
En voilà-t il pas un malheur !...
Si on n' peut arroser personne
Avec c' qu'on a d' trop... su' l' cœur,
Je préfèr' habiter Meyronne
Ous qu'y a pas de collecteur !

Pierre d'ARROUX.

Chronique Locale

SISTERON

Une séance constitutive. — Neuf heures du soir. Dans la salle de théâtre de la Mission, une foule se presse : ouvriers, propriétaires terriens, petits employés, fonctionnaires. Le représentant du gouvernement est là, en la personne de M. le Sous-Préfet. L'atmosphère est sympathique et vibrante. Seul, le monde du commerce paraît peu représenté. C'est la première réunion officielle de la *Ruche Sisteronnaise*.

Une allocution pleine d'à propos du président de la séance. Des paroles de sympathie officielle, qui nous confirment la faveur avec laquelle les sphères gouvernementales suivent le mouvement coopératif, seul antidote efficace de la vie chère. La lecture des statuts. La désignation d'un Comité et de commissaires qui auront pour mission essentielle de mettre sur pied la Société naissante et de guider ses premiers pas. La lecture d'une conférence éducative de Poisson, secrétaire

© VILLE DE SISTERON

général de la Fédération Nationale des coopératives de consommation.

Et pendant que se déroule ce programme, penchés sur leur table, au pied de la rampe éclairée comme un soir de fête, les dévoués secrétaires inscrivent sans relâche les noms des adhérents de la première heure à cette œuvre de rénovation économique par la coopération de tous, qui obtiendra dans le domaine de la vie chère, les résultats que ni la réquisition, ni la taxation, ni la commission des prix normaux ne surent obtenir.

Devant les difficultés chaque jour croissantes de la vie, l'avenir est aux coopératives de consommation.

La Ruche Sisteronnaise est creée.

Musique. — Nous croyons pouvoir annoncer au public que la réorganisation de la musique touche à sa fin. La principale question, la plus délicate à solutionner est enfin résolue. Sur les instances des musiciens un chef de musique vient d'être agréé et le sera, espérons le, par le Conseil municipal qui se réunit ce soir.

M, Marneffe, ancien chef des *Touristes des Alpes*, qui avait dû pour raison de santé quitté il y a cinq ans, la direction de cette société, la reprend aujourd'hui, chacun connaît ses capacités musicales pour l'avoir vu à l'œuvre pendant une période de vingt-années. C'est donc un fait accompli, M. Marneffe reste définitivement parmi nous. Avec lui ce sera la reprise des cours du soir, ce seront encore les cours donnés au Collège, dans les écoles de notre ville et leçons particulières ; puis c'est aussi la formation d'une jeunesse aujourd'hui désœuvrée qui trouvera dans l'étude de la musique une distraction plus saine et plus morales que les divertissements de galvaudage que nous constatons tous.

Souhaitons donc que dans sa réunion de ce soir le Conseil se rangeant à l'avis de tous, considérera la question musicale comme une question primordiale nécessaire à la reprise de la vie normale et artistique de notre ville, que ce faisant, nous aurons le plaisir d'applaudir dans quelques temps la reprise des concerts publics et privés.

Culture de la lavande.— La culture de la lavande prend chaque année plus d'extension dans les Basses Alpes. Cet accroissement d'importance va s'accentuer encore cet année par suite des prix très élevés de la fleur qui s'est vendue de 50 à 70 et même à 80 fr. les 100 kilogs. D'autre part la fleur cultivée est 5 à 6 fois plus lourde que la fleur sauvage. En raison de l'énorme augmentation dans les consomations de l'essence de lavande, des prix très rénumérateurs sont assurés pour longtemps. Tous les agriculteurs ont donc intérêt à s'adonner à une culture aussi avantageuse. Pour tous renseignements sur les méthodes de culture s'adresser à la Direction des services agricoles à Digne.

Société de tir. — La Société de tir " La Durance " informe ses membres que les séances de tir à la carabine commenceront demain dimanche 14 septembre au stand du Touring Hôtel. Un concours sera ouvert à partir du dimanche 21 septembre.

Ravitaillement. — M. le Commissaire du ravitaillement vient de rappeler à la connaissance du public que tout gaspillage de pain et de farine panifiables, tombe sous le coup des lois des 25 avril 1916, 10 février 1918 et du décret du 12 février de la même année.

Il expose que la récolte 1919 étant déficitaire et que l'achat des céréales étrangères devenant très onéreuses pour l'Etat, plus que jamais l'obligation s'impose à tous de veiller à ce que les céréales panifiables et le pain ne soient ni gaspillés ni détournés de leur destination. Il y a là, plus que l'observance stricte des lois et règlements, mais l'accomplissement d'un devoir social impérieux.

Société des médaillés militaires. — Tous les médaillés militaires de l'arrondissement de Sisteron, anciens et nouveaux sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le 5 octobre prochain dans une salle de la mairie en vue de la formation d'une section de la dite société. Les camarades qui ne pourrait pas y assister n'ont qu'à adresser leurs adhésions à M. Noirclère, brigadier de police à Sisteron, qui s'empressera de leur faire parvenir les statuts de la société et tous renseignements nécessaires.

Secours mutuels. — La société de secours mutuels de notre ville a tenu sa réunion générale dimanche dernier. Elle avait à examiner la demande de 10 membres nouveaux qui ont toutes été admises. Elle a également accordée une somme de 300 francs au comité d'errection d'un monument aux morts de la guerre.

Chacun sait que cette société possède un capital élevé qui lui permet de faire face à ses engagements envers les malades et les pensionnés. C'est donc une société de premier ordre qui se recommande d'elle même par sa bonne administration aux jeunes gens et aux démobilisés ; un règlement spécial, plutôt de faveur, est fait à ces derniers à qui la guerre ne leur a pas permis de se faire inscrire plutôt. Un statut sera remis à toute personne qui en fera la demande dans nos bureaux.

Censure. — Les journaux de Paris annoncent que la censure militaire instaurée au début de la guerre est supprimée.

Chez les mutilés.— L'assemblée générale des mutilés et blessés de l'arrondissement de Sisteron qui a eu lieu samedi dernier et à laquelle la majeure partie des membres de la société ont assisté, à formulé les ordres du jour et vœux suivants, qui ont été votés :

« Les mutilés et blessés regrettent les lenteurs mises au vote du décret de règlement d'instruction publique pour l'application de la loi du 31 mars 1919.

« Regrettent également les lenteurs mises par les dépots au payement des primes fixes et mensuelles de démobilisation.

« Ils espèrent que lorsqu'il existera un emploi vacant dans leur commune, il sera réservé de préférence à un blessé de la guerre ayant les aptitudes pour l'occuper.

« Que la médaille millitaire et les arrérages qu'elle comporte soit accordée à tous les réformés n° 1

« Adressent l'hommage de leur profonde reconnaissance à M. Lugol, rapporteur de la loi des pensions pour son entier dévouement à la défense des droits si légitimes des mutilés et blessés de la grande guerre. »

Les adhérents se séparent aux cris de : « Vive l'union des mutilés ».

Collège. — Le Principal a l'honneur de prévenir les familles qu'il reçoit tous les jours au Collège, de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

Arrêté. — L'arrêté préfectoral du 12 juin sur la police des chiens expire aujourd'hui 13 septembre. Les chiens peuvent donc circuler librement.

Caisse d'épargne. — Dans sa réunion dernière le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne a nommé caissier M. Saury, adjudant de gendarmerie en retraite, en remplacement de M. Janson, démissionnaire. Nos félicitations.

La pluie.— Au grand plaisir des agriculteurs et du balayeur public les écluses célestes se sont ouvertes et ont laissé choir pendant deux soirées de suite une pluie abondante détrampant assez profondément le terrain, arrossant les légumes et nettoyant de fond en comble les andronnes.

Cette pluie aura produit ses bienfaits sur la vigne que la sècheresse commençait à inquiéter. La vendange cette année s'annonce belle. ce serait certainement un grand désastre si la sècheresse sévissait jusqu'à la récolte.

==

Casino-Cinéma. — Ce soir au Casino, soirée cinématographique. Au programme : Pathé-Journal ; Deux rayons de soleil, comédie sentimentale en 3 parties interprétée par la petite *Marie Orsbon* ; Le sourire de Rigadin, comique ; Le Masque aux dents blanches (Innocente et coupable).

Prix des places : Parterre, 1 fr. 50 galeries, 1 fr.

—o—

Bal. — Dimanche 14 septembre à 9 h du soir, bal à grand orchestre sur la terrasse de l'Hôtel Guindon, avenue de la gare.

Entrée générale : 0 fr. 50.

—o—

Cinéma en plein air. — Mardi 16 septembre soirée cinématographique sur la terrasse de l'Hôtel Guindon, avec *changement de vues*.

Entrée générale : 0 fr. 75 ; enfants : 0 fr. 50.

L'ECOLE AU FOYER

Etudes complètes par correspondance
Enseignement secondaire
Primaire et primaire supérieur
Préparation à tous examens
81, rue de Courcelles, PARIS

Noix et cerneaux. — Maison américaine établie à New-York désire la représentation d'une bonne maison de l'Isère ou de la Drôme faisant ou pouvant faire l'exportation en gros des noix et cerneaux aux Etats-Unis. S'adresser à M. Jean-Marie VIAL, à St-Etienne (Loire).

—o—

Banque Chabrand et Caillat, Gap. — *Succursale de Sisteron, 1, place du Tivoli.* — Escompte et recouvrement d'effets sur la France et l'Etranger ; Ordre de bourse ; Vente et achat de titres ; Renouvellement de feuilles de coupon ; Ouvertures d comptes courants ; Dépot de titres ; Prêts sur titres.

Un préjugé de moins

Que de personnes, pensant ne jamais guérir, continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant, pour éprouver un soulagement immédiat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressée à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

ÉTAT-CIVIL

(du 5 au 12 septembre)

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre M. Reynaud Albert Louis Edouard et Mlle Bremond Fernande-Louise-Noélie, s. p.

Entre M. Figuiere Louis et Mlle Pelloux Denise Anaïs.

Entre M. Pulvérail Paul-Pierre et Mlle Martel Ida Marie.

MARIAGE

Entre M. Philip Valentin cult. et Mlle Durand Philomène s. p.

DÉCÈS

Astoin Lucie, 19 ans Hopital.

RUBRIQUE DES PETITES ANNONCES

On désire louer pendant les vacances un piano en bon état Faire offre au bureau du journal.

—o—

A louer de suite un logement composé de 2 pièces, rue Droite. S'adresser à la librairie Lieutier.

On demande une ouvriere co[illegible] mise agée de 40 ans environ log[illegible] ou non de préférence. S'adress[illegible] à la chapellerie Clément, rue droi[illegible]

—o—

A louer immédiatemme[illegible] au 2e étage, logement compren[illegible] 2 appartements avec alcove. S'adre[illegible] ser au magasin du Printemps, m[illegible] des, rue Droite, Sisteron

—o—

On acheterait 1/2 hectare [illegible] terrain, à l'arrosage du canal de [illegible] Tropez. Faire offre au bureau [illegible] journal.

—o—

En vente à la librairie **P. Lieutie[illegible]**

Grand choix de papier à let[illegible] fantaisie ; grandes vues de Siste[illegible] peintes sur bois ; stylos de marq[illegible] cartes postales illustrées, articles [illegible] bazar. Le journal *L'Eclaireur de N[illegible]* est en vente à la librairie

—o—

On demande un apprenti l'imprimerie du journal. S'y adress[illegible]

—o—

Hôtel des Trois-Rois et Café du Bel-[illegible]

à vendre ou à louer présentemen[illegible]

Etude de Me A BERTRAN[illegible]
huissier à Sisteron

VENTE

aux

Enchères Publique[illegible]

d'un très

BEAU MOBILIER

Il sera procèdé le **dimanche 2[illegible] septembre** mil-neuf-cent-dix-neu[illegible] à **deux** heures du soir dans une de[illegible] salles de l'hospice, par le ministère de l'huissier soussigné à la vente d[illegible] divers

Objets mobilier[illegible]

appartenant au Bureau de Bienfa[illegible] sance de Sisteron, provenant de l[illegible] succession de M. Melchior Donnet, en son vivant rentier à Marseille consistant en

Glaces, canapés, fauteuils, buffet, chaises, literie, bijoux pendules, objets d'art, argenterie, ustensiles de cuisine service de table, bibelots, etc. etc.

Pour extrait :
A BERTRAND
huissier chargé de la vente.

Etude de Me Pierre BORE[illegible]
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

VENTE

MOBILIERE à l'ENCAN

des Objets mobiliers suivants appartenant au Cercle Républicain de Sisteron.

Fixée au **samedi 27 septembre 1919** à **dix heures du matin,** [illegible]

© VILLE DE SISTERON

Sisteron, place du Tivoli, par le ministère de Me Paul Borel, suppléant.

Canapé, fauteuils, grandes glaces, tables en marbre, pendules, buffet, étagères, moulin à café, plateau, théière, verseuse, le tout en nickel, cafetière, philtre, couvre-bocks en nickel, couverts de petits verres en nickel, balance Roberval avec poids, lampes à pétrole en cuivre, cuillères à absinthe en nickel, cuillères à café, carafes, petits verres à liqueurs, une échelle, un grand bain-marie avec trois bouillottes en cuivre, 44 chaises, 18 sucriers en nickel, un lit complet, table de nuit chiffonnière, fourneau du cuisine, bouillote bain-marie, réchaud à pétrole, etc., etc.

La vente aura lieu au comptant avec 10 o|o en sus du prix.

Paul BOREL.

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

VENTE

aux enchères publiques et Volontaires

Fixée au **dimanche 21 septembre 1919** à **trois** heures de l'après-midi (heure légale) à **Château Arnoux**, dans la salle de la Mairie, par le ministère de Me Paul Borel, suppléant

Des immeubles suivants, dépendant des successions de M. Joseph Raymond et de Mme Julie Pons, propriétaires à Château-Arnoux, décédés, situés dans la commune de Château-Arnoux.

1er Lot. — Une **terre labourable** située au quartier de Champs du Preire de 18 ares 84 centiares, n° 468 section B, confrontant au levant un chemin, au nord Mme Perrin, au couchant Bibail, au midi la colline.

Mise à prix . . . . **200** fr.

2e Lot. — Une **terre labourable** au quartier du Plan de 33 ares, 12 centiares, n° 536 p section B, confrontant au levant chemin vicinal, au midi Jourdan, au couchant Cuchet, au nord Devillard.

Mise à prix . . . . . **400** fr.

3e Lot. — Une **terre labourable** au quartier du Plan ou Champ de la Billarde de 26 ares, 56 centiares, n° 603 section B, confrontant au nord Cuchet, au levant Balmet, au midi Drivoy, au couchant Cuchet.

Mise à prix . . . **500** fr.

4e Lot. — Une **terre** et **vague** au quartier de St Jean, n° 365, section D, de 36 ares 86 centiares, confrontant d'une part terrain communal, d'autre part Aimé, d'autre part chemin de Fonteraye et d'autre part terain communal.

Mise à prix . . . . . **25** fr.

5e Lot.— Une **maison** avec cave, écurie, petite boutique, 1er, 2e étages et grenier, y compris un gros tonneau, une pendule, et une table, sise au village, n° 80 et 236 section E, touchant au levant la rue du Milieu, au midi Balmet, au couchant la grande rue et au nord la commune.

Mise à prix . . . . **1000** fr.

Pour tous renseignements ou pour traiter avant les enchères s'adresser à Me Paul Borel, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me Charles BONTOUX
Licencié en Droit,
avocat-avoué à Sisteron (B.-Alpes)

Sur une requête présentée à M. le Président du tribunal civil de Sisteron, par M. Charles Bontoux, avoué de Mme Marie-Adèle Burle, sans profession, veuve en premières noces de Joseph Faudon, en secondes noces de Louis Curnier, épouse en troisièmes noces de Joseph Muraire propriétaire à Sisteron, agissant en qualité de tutrice dative de sa fille mineure du second lit Marie-Louise-Joséphine Curnier ; 2° M. Joseph Muraire agissant tant en sa qualité de mari pour assister et autoriser la dite dame Burle sa femme, qu'en sa qualité de cotuteur de la dite mineure, ayant poursuivi en leur susdite qualité, la vente des biens dépendant des successions de Joseph Faudon et de Joseph-Auguste Faudon situés sur les communes de Valernes et de Clamensane et adjugés à divers adjudicataires par procès-verbal d'adjudication aux minutes de Me Borel, notaire à Sisteron, en date du 27 juillet 1919, laquelle requête, préalablement dénoncée aux adjudicataires et aux personnes pouvant inscrire une hypothèque légale sur les dits immeubles, tendant à obtenir, en conformité du décret du 17 juin 1916, la levée de suspension des délais de surenchère sur la dite adjudication, il est intervenu une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Sisteron en date du six septembre 1919, enregistrée à Sisteron le huit septembre 1919, f° 71, case 12, laquelle est ainsi conçue par le Président : « Vu la requête qui précède, vu les pièces et, notemment, les notifications de la demande faite aux parties intéressées, et attendu qu'aucune partie intéressée n'est mobilisée, ni domiciliée dans une localité avec laquelle les communications postales se trouvent interrompues par suite de l'état de guerre, autorisons le cours des délais de surenchère sur les adjudications prononcées au profit de divers adjudicataires, de divers immeubles sis à Clamensane et Valernes, par procès-verbal d'adjudication aux minutes de Me Borel, notaire à Sisteron, du vingt-sept juillet 1919. Disons toutefois que le dit délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal d'annonces légales, le *Sisteron-Journal*, et s'il n'est pas survenu d'opposition dans le cours du dit mois. Réservons aux demandeurs de nous en référer, au cas où il surviendrait une opposition.

» Sisteron, le 6 septembre 1919.

» Signé : ROMAN »

La présente insertion est faite en exécution de la dite ordonnance, pour faire prendre cours, à dater de ce jour, au délai d'un mois pendant lequel les intéressés pourront notifier leur opposition motivée à la reprise du cours des délais de surenchère sur l'adjudication dont il s'agit, par une lettre recommandée adressée à M. le Greffier du tribunal civil de Sisteron.

Etant déclaré qu'en conformité du décret du 17 juin 1916, si, à l'expiration du dit mois, aucune opposition n'a été formulée, le délai de la surenchère du sixième sur ladite adjudication, prendra cours de plein droit pour une durée égale au délai ordinaire.

Sisteron, le 13 septembre 1919.

C. BONTOUX.

Faites vous-même

excellente BIERE

de table naturelle

Envoyez autant de fois **20** centimes que vous désirez obtenir de litres de bière, à LEPEZ, Alimentation, à Fécamp (S.-Inf.), lequel vous enverra *franco*, tous les produits nécessaires. Minimum 35 litres.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1 KILOGRAMME

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

• LESSIVE PHÉNIX •

OCCASIONS

Vente et achats

de Meubles et Objets divers

CLÉMENT (assurances) rue Droite

Sisteron (B.-Alpes)

DRAPERIES ET CONFECTIONS

V^VE ANDRÉ

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRE informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion

Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes

ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé

en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

Ne vous laissez pas voler !!!

Exigez pour tous vos produits de toilette et d'hygiène

la marque "LAVANDIA"

Agent général pour la région : **M. TOURNON à SISTERON**

Etablissements LAVANDIA, à VEYNES (H.-A.)

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB

Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**

Toiles et tissus

Lingerie **Bonneterie**

Confections pour Hommes, Dames et Enfants

VETEMENTS SUR MESURE

(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Corsets -- Parapluies — Ombrelles

Confections pour Dames et Enfants

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes,

jupons, combinaisons, et

IMPERMÉABLES -- VETEMENTS D'ÉTÉ

COSTUMES 1re Communion et Accessoires

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE

FAUTEUILS ET CANAPÉS

RÉPARATIONS

Ancienne Maison V. COLOMB

Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26

SISTERON

TAPISSERIE

POSE de RIDEAUX ET TAPIS

SOMMIERS

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERON

LE NÉGRO

est le MEILLEUR cirage à la cire

IL EST AUSSI LE MOINS CHER

Agent Général pour la région : M. TOURNON à Sisteron

USINE A VEYNES (Hautes-Alpes)

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régi

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVE

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissan

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droi

SISTERON

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON